

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25  
 SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 5°
Ce matin, à 8 h.		+ 4°
Midi,	756 <sup>m</sup> / <sub>mm</sub>	+ 3°
Hausse	» <sup>m</sup> / <sub>mm</sub>	
Baisse	» <sup>m</sup> / <sub>mm</sub>	
Température minima de la nuit		+ 2°

La séance du 20 décembre

On commence à s'y faire, mais c'est bien étonnant tout de même.

Je me rappelle, un jour, au Tribunal correctionnel, avoir entendu cette excuse tomber des lèvres mélancoliques d'un récidiviste pris en flagrant délit de vol à la tire :

« J'ai volé, c'est vrai. Mais j'ai volé par patriotisme. Dans le caboulot où j'étais, des ouvriers italiens buvaient à la triple alliance. Pour boire à la France, j'ai pris à l'un d'eux, mon voisin, son porte-monnaie. Il s'est aperçu de l'opération, et a porté plainte. Un Tribunal français ne peut pas me condamner pour avoir pris à un Italien l'argent qui me manquait pour soutenir le prestige de mon pays. »

Les stagiaires ont beaucoup ri, les juges ont haussé les épaules, et, grâce à la loi de 85, ce brave patriote a dû quitter la terre de France à l'expiration de sa peine.

Il était de Marseille, tout comme M. Rouvier. Est-ce l'influence de l'origine qui donnait, cinq ans à l'avance, à cet escarpe original, l'initiation de cette haute éloquence parlementaire dans laquelle vient de se draper, pour la dernière fois peut-être, notre grand ministre des Finances !

Il existe, du moins, entre les deux plaidoiries, d'étranges analogies.

La scène est plus large, le banc des accusés plus haut, la parole plus fière, l'attitude plus arrogante. Mais le raisonnement est le même, et s'il n'a pas fait rire ceux qui l'entendaient, c'est que beaucoup y entrevoyaient leur seule défense, et que les autres, étonnés autant de l'excuse que de l'aveu, ne se sentaient pas le courage de rire.

Voilà ce qu'a dit M. Rouvier, en substance :

« La République courait de grands dangers, il fallait la sauver.  
 Les fonds votés par les Chambres n'étaient pas suffisants. On est heureux, dans de pareilles circonstances, d'avoir, parmi les financiers, des amis qui vous viennent en aide. Il y a encore, sur les avances faites par deux financiers, un solde à régler. »

De quoi fallait-il sauver la République ? Du mouvement d'opinion qui menaçait de la démolir ou de la modifier.

Et pour cela, pour étouffer la libre révolte du suffrage universel, vous avez été heureux d'avoir des amis dans la Finance juive, et de trouver huit millions dans la caisse d'un État-

blissement de crédit dont la faillite prochaine vous donnera bientôt le coup de grâce !

Vous avez donc, en 1889, corrompu les électeurs, acheté les suffrages ? Nous le savions, mais il nous plaît de l'entendre dire !

Et vous pensez que c'est une excuse ! Mais ce n'est qu'une corruption de plus que vous signalez à l'opinion, qu'un crime de plus qui grossira votre acte d'accusation.

Vous parlez de la défense de la République. Si vous l'aviez aimée vraiment, comme les grands républicains d'autrefois, vous auriez respecté avant tout le suffrage universel qui est la base de ces institutions démocratiques que vous prétendez défendre, et que vous ne savez qu'exploiter.

Mais vous ne pensiez pas à Elle. Ce que vous avez défendu, ce sont vos personnes et votre chère assiette au beurre, menacées d'un coup de balai. Et l'argent répandu à profusion dans le pays au moment de la crise électorale a dû vous rapporter, en quatre années de législature, plus qu'il n'a coûté au baron de Reinach et aux actionnaires du *Crédit Foncier*.

Vous ajoutez qu'il reste un solde à régler. Il reste ? Vous avez donc commencé à rembourser ? Comment ? Quelles manœuvres ont pu vous permettre d'effectuer des versements que vous n'avez jamais avoués à la Chambre ?

Qu'est-ce que c'est enfin que cette politique appuyée sur des emprunts personnels que le pays n'a pas connus, que la Chambre n'a pu ratifier, et qui mène les emprunteurs et les prêteurs, pêle-mêle, à la Cour d'assises ?

Comment, c'est à prix d'or, vous l'avouez, que vous vous êtes imposés au pays, que vous avez muselé le suffrage universel !

Et quand on vous reproche précisément d'avoir saigné à blanc une entreprise financière où la fortune du pays était engagée, vous répondez cyniquement : « C'est pour rester les maîtres que nous avons fait cela ! » et vous vous croyez blancs comme neige !

Hélas ! on en rit, de votre excuse lamentable, s'il ne s'agissait que de vous. Mais elle a une autre portée, et la plaidoirie de Rouvier peut se résumer ainsi :

Le gouvernement que nous subissons avoue qu'il n'a pu gouverner qu'à prix d'argent, que par corruption, et que la liberté des suffrages n'a jamais été pour lui qu'un trompe-l'œil.

Et il met au défi les hommes qui tâcheront de le rendre propre, utile et honnête, de remonter jamais le courant honteux, de sortir jamais du cloaque.

Si ces gens-là ne se trompaient pas en jugeant le pays d'après eux-mêmes, ce serait bien alarmant pour l'avenir.

Qu'ils se trompent ou non, après cette suprême révélation, il devient impossible de penser à ces cinq dernières années sans s'attrister et sans rougir. LOUIS GUAYS.

M. FLOQUET

Il y a quelques jours, M. Floquet disait à ses amis qui le répétaient tout haut : qu'étant président du Conseil, il avait effectivement touché de l'argent du Panama, mais que c'é-

tait pour combattre le boulangisme, et qu'il l'avouerait sans détour.

Cependant, amené à s'expliquer du haut de son fauteuil, M. Floquet a tout nié — comme M. Rouvier il y a huit jours.

Or, M. Rouvier a tout avoué. Il a touché de l'argent « des financiers », mais c'était pour faire élire les députés de la majorité républicaine.

Cet aveu, rapproché de la première protestation indignée de M. Rouvier, semble éclairer le cas de M. Floquet.

Nous pensons que le président de la Chambre tiendra « à honneur » lui aussi, de faire le même aveu et de reconnaître qu'il a touché pour faire les élections de ses amis. Il ne voudra pas attendre qu'on lui en mette les preuves sous les yeux.

M. CONSTANS

Sous ce titre « Un nouvel incident », nous lisons dans la *Petite République*, dirigée par M. le sénateur Goblet et M. le député Millaud :

« Avant de fournir à la Chambre des explications que l'on trouvera plus loin, M. Rouvier, dans un état d'exaspération facile à comprendre, discutait dans les couloirs avec une violence inouïe.

« On nous a assuré qu'il avait parlé de la gestion des fonds secrets par M. Constans en termes bien peu flatteurs pour l'ancien ministre de l'intérieur, et qu'il aurait affirmé que des détournements avaient été commis.

« Un certain nombre de députés qui ont entendu les propos de M. Rouvier les ont fait consigner par l'un d'eux sur un procès-verbal que tous ont signé ; et leur intention est de soulever à la tribune de la Chambre un incident à ce sujet. »

L'autre jour, la Chambre, répondant à M. Delahaye, demandait « des preuves, des preuves » !

A notre tour, nous demandons : le procès-verbal ! le procès-verbal !

A quand ce nouvel « incident » ?

Chez M. Andrieux

Un rédacteur du *Gaulois* a interviewé M. Andrieux. Voici un extrait de cette conversation :

« — Vous savez, avons-nous dit, ce qui vient de se passer à la Chambre ? Le garde des sceaux a déposé une demande de poursuites contre MM. Rouvier, Arène, Jules Roche, Antonin Proust, Dugué de la Fauconnerie, Léon Renault, Albert Grévy, Desvès, Béral et Thévenet.

« — C'est bien la liste presque complète des bénéficiaires des chèques Thierrée. Restent les sénateurs et députés, beaucoup plus nombreux, qui ont bénéficié des chèques Arton, et qui doivent se féliciter que leur collègue, M. Le Gny, ait ouvert pour M. Arton les coffres de la Société de dynamite.

« — Pourquoi dites-vous que c'est la liste presque complète ?

« — C'est qu'apparemment M. Bourgeois n'a pas tout dit à son procureur général ; mais je vous prie de ne pas me demander de combler les lacunes des réquisitoires : je ne saurais m'y prêter.

« — Cependant, on assure que les poursuites sont votre œuvre indirecte, et que les chèques Thierrée, bien cachés dans le cabinet du garde des sceaux, n'en seraient jamais sortis si vous n'eussiez été en possession de graves documents dont M. Bourgeois a voulu prévenir la production ?

« — Je sais qu'on dit cela.  
 « — Mais vous, qu'en dites-vous ?  
 « — Moi, je n'en dis rien pour le moment.  
 « — Vous poursuivez cependant un but politique, et vous ne devez pas être fâché de voir s'effondrer vos adversaires.

« — Sans nul doute ; mais j'aurais préféré les voir tomber ailleurs que dans la boue. C'est vrai ! j'ai contribué à leur chute. J'y ai poussé de toutes mes forces ; mais, à l'heure présente, j'éprouve une sorte de patriotisme malaisé à regarder tant de cadavres ! En vérité, c'est assez !

« — Mais n'allez-vous pas être obligé de faire de nouvelles victimes devant la Commission d'enquête ?

« — Je n'ai encore reçu aucune convocation ; si je suis interrogé sous la foi du serment, je serai bien obligé de remplir mon devoir. Mais l'initiative que vient de prendre le gouvernement, quoique bien tardive, me rendra ma tâche plus facile.

« — Vous voilà de nouveau mêlé aux luttes politiques ; quel sera votre programme ?

« — Je n'ai pas le projet d'en changer. Je demande la révision de la Constitution de 1875 qui vient de produire ses fruits naturels : l'impuissance, la démoralisation, la corruption. Je veux réviser aussi le haut personnel de l'administration, de la justice et surtout de la politique. Si nous reprenions un peu ces vieilles exigences d'épuration, dont on fit quelque bruit autrefois ?

« — Ne pourrions-nous pas suspendre à nouveau l'inamovibilité de la magistrature ? Quand ce ne serait que pour éliminer de la corporation ceux qui ont profité des suspensions précédentes ? Révisons la Constitution ! Révisons le personnel ! Révisons les lois illibérales ! Révisons ! révisons ! Mais le moment n'est pas encore venu de développer ce programme.

« — Ne craignez-vous pas d'être entravé par des mesures arbitraires ? Déjà, hier, on annonçait votre arrestation !

« — Regardez-moi bien : je n'ai pas la tête d'un homme qui passe la frontière sous la menace de Mazas. Je m'attends à tout, pour le centenaire de 93, de la part des jacobins qui occupent le pouvoir. Mais je compte que les élections se feront après thermidor. »

La Commission d'enquête

DÉPOSITION DE M. FLOQUET

Hier matin, M. Floquet a lu devant la Commission d'enquête une déposition rédigée d'avance.

Il a d'abord prêté serment, mais à la condi-

tion de ne rien dire qui pourrait compromettre le secret ministériel.

Dans ce document, M. Floquet affirme qu'il n'a rien demandé à la Compagnie de Panama; que jamais cette Compagnie n'a ajouté aucun complément aux fonds secrets du gouvernement.

Ces affirmations sont pourtant suivies de cette déclaration ambiguë, tortueuse, tout à fait bizarre, que nous reproduisons *in extenso* :

« J'aurais poussé la candeur un peu loin si j'avais pu me figurer que dans la répartition du fonds spécial destiné à la publicité des journaux, et régulièrement touché par eux, les influences politiques ne s'exerceraient pas, et si, m'enfermant dans une indifférence qui eût été une véritable abdication, je n'avais pas, au moyen des informations que j'ai recherchées et des communications qui m'ont été spontanément faites, observé et suivi d'aussi près que possible cette répartition, non pas au point de vue commercial qui ne me regardait pas, mais au point de vue politique, qui intéressait l'Etat. »

Sa lecture achevée, M. Floquet s'est empressé de s'éclipser.

La Commission, considérant sa déposition comme un véritable escamotage, a décidé de réclamer communication de l'emploi des fonds secrets pendant l'administration de M. Floquet.

M. Yves Guyot, invité à déposer, a écrit au président qu'il déclinait l'honneur d'être entendu par la Commission.

## LES SIGNATAIRES DES CHÈQUES

Dix noms de signataires de chèques ont été portés officiellement à la connaissance du pays, c'est-à-dire des électeurs.

Mais la maison Thierrée avait payé 23 chèques tirés sur elle par le baron de Reinach :

MM. Arène :	20,000 fr., Orsatti.
Barbe :	450,000 fr., Chevillard.
Béral :	20,000 fr., X...
Dévé :	20,000 fr., Castelbon.
Dugué de La F. :	25,000 fr., Siméon.
X... :	20,000 fr., Aigoïn.
A. Grévy :	20,000 fr., X...
Le Guay :	20,000 fr., Le Guay.
X... :	100,000 fr., X...
Pesson :	20,000 fr., X...
Proust :	25,000 fr., Proust.
L. Renault :	20,000 fr., Renault.
— :	5,000 fr., —
J. Roche :	20,000 fr., Schmitt.
Rouvier :	50,000 fr., Vlasto.
— :	40,000 fr., Davoust.
Gobron :	20,000 fr., X...
Cornélius Herz :	2 millions.

4 chèques chacun de 20,000 fr., en tout 80,000 fr., payés par une banque du quartier de la Madeleine.

A ce compte, il faudrait, paraît-il, ajouter 250,000 fr., dont la destination n'a pu être établie.

Il reste quelques inconnus à dévoiler pour le seul carnet Thierrée.

On passera ensuite aux autres.

## NOUVELLE FOURNÉE

Le bruit court qu'une suspension de l'immunité parlementaire serait demandée pour neuf membres du Parlement dont les noms figureraient sur des documents dont M. Dupuy-Dutemps a entretenu la Commission d'enquête.

Le *Matin* dit également que M. Franqueville a soumis à l'approbation du procureur général une douzaine de mandats d'amener, dont plusieurs concernant des députés et des sénateurs.

On croit que quelque nouvelle surprise est imminente.

D'autre part, l'instruction de l'affaire de la dynamite, qui a été close avant-hier, aurait fourni des documents compromettants pour quatre députés du groupe Barbe qui, en y touchant de près, auraient reçu d'Arton de grosses sommes en échange de votes ou de promesses de vote. Il ajoute que des autorisations de poursuites seront demandées contre ces députés.

« Nous ne sommes pas au bout du gâchis, ajoute mélancoliquement le *Figaro*. » Nous le croyons comme lui.

La *Lanterne* espère et croit même savoir de bonne source que le tour des réactionnaires viendra bientôt.

C'est ça qui blanchirait les républicains coupables !

## LES FONDS SECRETS EN 1887

La *Petite République Française*, à propos de la déclaration de M. Rouvier qu'il n'avait pas trouvé « dans les fonds mis à la disposition du gouvernement une somme suffisante pour défendre la République comme il fallait la défendre, » publie le texte du décret sur les fonds secrets, rendu par M. Grévy le 30 mai 1887, le jour même où M. Rouvier succédait à M. René Goblet, comme président du conseil.

Il résulte de ce décret qu'au 30 mai 1887, sur les deux millions de fonds secrets affectés alors au ministère de l'intérieur pour les sept mois de l'exercice restant à courir, il restait une somme d'à peu près 4,200,000 francs.

À la Chambre, on commentait hier avec animation les dépositions de MM. Floquet et Andrieux devant la Commission d'enquête; le refus de comparaître opposé par M. Yves Guyot, qui, dit-on, donnerait lieu à un échange de témoins entre M. Caffarelli, député de l'Aisne, et l'ex-ministre des travaux publics; la saisie de nouveaux documents compromettants pour certains membres du Parlement; la démarche de la délégation de la Commission d'enquête auprès du ministre de la justice

pour obtenir communication des dossiers récemment saisis.

## LE DUEL CLÉMEUCEAU-DÉROULÈDE

Hier, dès 4 h. 30, une grande foule de curieux assiégeait la grille du parc de Saint-Ouen. M. Déroulède et ses témoins sont arrivés les premiers, puis M. Clémenceau et ses amis.

Deux docteurs avaient été, suivant l'usage, amenés par les adversaires.

Des protestations se sont élevées à un certain moment contre les reporters qui avaient complètement envahi le terrain et M. Clémenceau dut déclarer qu'il refuserait de se battre si l'on ne faisait évacuer.

M. Clémenceau avait gardé son chapeau sur la tête. M. Déroulède était tête nue. Il était en redingote.

Le col de la chemise tranche sur ce vêtement sombre : on veut le cacher en relevant le collet de l'habit.

— Inutile, déclare M. Déroulède, laissez-lui son pli habituel.

— Mais, réplique un des témoins, enlevez au moins le ruban rouge que vous portez à la boutonnière et qui peut servir de point de mire.

— Non ! non ! riposte nettement le député de la Charente : je l'ai gagné au feu, il peut subir celui de M. Clémenceau.

Après les pourparlers d'usage, les pas ont été comptés et les combattants, dont on admirait l'inaltérable sang-froid, se sont placés : six balles ont été échangées sans résultat.

## Encore une ténébreuse affaire

Depuis plusieurs jours, une histoire très grave a été racontée par l'*Avenir militaire*, et n'a pas été démentie.

Au mois de janvier 1891, un dépêche émanée du cabinet du ministère de la guerre invitait en termes impératifs toutes les Compagnies de chemins de fer d'avoir, dans le délai d'un mois, à munir de freins, système Wenger, tous les wagons qui doivent faire partie des trains de mobilisation et de concentration, c'est à dire tous les wagons de marchandises et leurs trucks.

C'était commander aux Compagnies une dépense de 500 millions. Les Compagnies déclaraient qu'il faudrait cinq années. Elles firent aussi les réserves les plus formelles sur l'appareil lui-même, qui n'est en usage sur aucun réseau, même sur celui de l'Etat. La Commission du budget, avisée, pria le ministre de s'expliquer.

Les explications de M. de Freycinet furent plutôt pénales. Il s'embrouilla dans de longues phrases vides, et, finalement, déclara qu'aucune dépense ne serait engagée sans que

la Commission du budget fût saisie. C'était la reculade définitive. Du moment que l'affaire était connue, elle était manquée, et la preuve, c'est que, depuis, « on n'a plus entendu parler de rien. » Or, l'Autorité affirme que la circulaire de M. de Freycinet avait été adressée aux Compagnies à la suite de démarches faites par M. Cornélius Herz, concessionnaire du frein Wenger. Le concessionnaire était l'ami du ministre, et le ministre n'avait rien à refuser — ni croix ni circulaire — au concessionnaire. Rien, pas même une commission spéciale; car, tous les comités techniques, notamment la Commission militaire supérieure des chemins de fer, ayant émis un avis déplorable, M. de Freycinet institua une commission spécialement composée pour obtenir l'avis qu'il désirait !

Ce fut d'après le rapport de cette commission de complaisance que M. de Freycinet écrivit la circulaire impérative et urgente, qu'il retira plus tard il est vrai, mais seulement quand l'opération eût été dénoncée à la Commission du budget... et, par là, rendue impossible.

Le démenti de M. de Freycinet, s'il se produit, sera un peu tardif, et il y devra joindre, cette fois, quelques preuves à l'appui.

GEORGES HUGILLARD.

## Chronique Locale ET DE LOUEST

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira à la Mairie, lundi 26 décembre, à 7 heures 1/2 du soir, pour procéder à l'élection du maire et de deux adjoints, en remplacement de MM. Visonneau, Galbrun et Poidevin, démissionnaires.

Le ministre de l'instruction publique a fait droit au désir des lycéens. La rentrée n'aura lieu que le vendredi 6 janvier et les classes ne chômeront pas le lundi de Noël.

### Il fortunés amateurs de rubans violets !

La nouvelle, donnée par plusieurs journaux, d'une promotion de palmes académiques pour le 1<sup>er</sup> janvier 1893 est inexacte.

Le ministre de l'instruction publique s'en tient à la décision de son prédécesseur qui, sur l'avis de la Commission spéciale de ces décorations, a fait déclarer, au *Journal officiel*, qu'il n'y aurait désormais plus qu'une promotion annuelle au 14 juillet.

### La fermeture des magasins le dimanche

#### A ANGERS

Les employés de détail des principales maisons de tissus et confections pour dames de la ville d'Angers, réunis à leur syndicat lundi soir, 19 décembre, en assemblée générale, ont

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Hélas ! madame, vous n'avez le choix que sur l'opportunité du moment où vous devrez parler; quant à la demande de M. Loubert et à votre promesse, elles ne me semblent ni l'une ni l'autre de nature à pouvoir être éludées, à moins toutefois que vous n'ayez la certitude que M. votre frère ne jouissait plus de toutes ses facultés lors de la circonstance sur laquelle vous me faites l'honneur de me consulter.

— J'ai bien interrogé mes souvenirs à cet égard, et je dois avouer qu'ils ne m'ont rien appris qui me permette le moindre doute. Non-seulement mon frère avait toute sa connaissance dans ce moment-là, mais même il l'a conservée intacte jusqu'à son dernier soupir.

— Léonce n'a pas pour sa cousine, que je sache du moins, une affection qui puisse vous faire supposer qu'il sera malheureux s'il se

répouse pas, dit M. Verne dont c'était réellement la pensée.

— Je le sais, et c'est là mon unique consolation; mais Eléonore l'aime, et la découverte de ce secret fera le malheur de sa vie, j'en ai la certitude.

— Vous ne faites qu'obéir à la volonté de son père.

— Me croira-t-elle? Ne supposera-t-elle pas qu'on la repousse, parce qu'elle a perdu la moitié de sa fortune? Cette pensée me brise le cœur.

— Je suis trop sincère, madame, pour ne pas avouer que cette crainte est fondée. Mademoiselle Loubert aura ce soupçon; mais elle le perdra plus tard, si Léonce épouse une personne moins riche qu'elle.

— Elle s'imaginera alors que nous voulions plus de naissance, ou que Léonce avait une inclination, et dans aucun cas nous ne passerons à ses yeux pour avoir agi avec loyauté et désintéressement.

— Si vous cherchiez un brillant parti pour elle, je suis sûr que cela arrangerait tout. Suivant ce que Léonce m'a dit de ses affaires, il lui restera encore plus de cent mille livres de rente: avec cette fortune elle peut faire un

bon mariage d'argent ou un grand mariage pour la naissance. Tenez, madame la baronne, vous devriez vous confier à madame la duchesse d'Étoges: j'ai la conviction qu'elle vous tirerait d'embarras.

— J'ai déjà songé à ce moyen, car cette affaire m'occupe jour et nuit. Mais si madame d'Étoges, sur ma demande, trouve un mari pour Eléonore, et que son choix soit malheureux, une bien grande responsabilité pèsera sur moi, et ma nièce aura le droit de me reprocher de l'avoir sacrifiée. Ah! tout cela est bien difficile à arranger, de quelque manière que l'on s'y prenne.

— Avez-vous quelques soupçons, madame, sur les causes qui ont déterminé M. Loubert à exiger de vous la promesse que ce mariage ne se ferait pas?

— Je crois qu'il jugeait sévèrement le caractère de sa fille; il serait possible aussi qu'il fût mécontent de la conduite d'Eléonore au sujet de leurs affaires d'argent. J'ai interrogé Léonce sur ce point, et quoiqu'il ne m'ait rien dit de positif, comme il lui est impossible de dissimuler ce qu'il sait, j'ai bien vu qu'il me cachait quelque chose.

— Eh bien! moi, madame la baronne, je

vais vous dire sans détour toute ma pensée, et ajouter ce que je ferais à votre place. Léonce n'aime pas sa cousine, c'est évident, et s'il persiste à vouloir l'épouser, c'est parce qu'il croit son honneur plus engagé que jamais à le faire. Le bonheur veut que M. Loubert, à son lit de mort, l'ait non-seulement libéré de sa promesse, mais encore qu'il ait exigé la vôtre de vous opposer à ce mariage. Profitez de cette circonstance que vous n'avez pas provoquée, pour rompre franchement à la première occasion favorable qui se présentera, c'est à dire quand le temps aura un peu calmé la douleur de mademoiselle Eléonore, et quand surtout vous aurez un autre mariage à lui proposer. Maintenant, pour éviter le reproche d'ambition de fortune pour votre fils, unissez-le à une fille pauvre, mais digne de lui sous tous les rapports. Il est assez riche, convenez-en, pour pouvoir se passer la fantaisie de ne songer qu'à son bonheur en se mariant, et avec le caractère que nous lui connaissons, il y a peu de femmes qui ne puissent le rendre heureux. Je ne vous aurais jamais conseillé, madame, de profiter de la mort de M. votre frère pour anéantir des projets formés de son vivant, mais puisqu'il l'a fait lui-même, béni-

acclamé le bon vouloir de leurs patrons qui viennent de leur accorder sans restriction la demande qu'ils sollicitaient depuis si longtemps, c'est-à-dire la fermeture des magasins à midi, tous les dimanches et jours de fêtes.

En conséquence, les magasins ci-dessous seront fermés à midi, tous les dimanches et jours de fêtes, à partir du dimanche 8 janvier :

*Le Palais des Marchands, l'Enfant Prodigue, la Providence, la Ville d'Angers, le Sans-Pareil, les Fabriques du Nord, les Villes du Nord.*

C'est un achèvement vers le repos complet du dimanche, que tout le monde moderne saluera avec enthousiasme, quand l'heure proche en sera venue.

A la dernière heure, tous les patrons des maisons ci-dessous viennent d'adhérer à la fermeture du dimanche à midi, et ce succès dépasse toutes nos espérances.

Donc, à partir du dimanche 8 janvier, on pourra presque dire que tous les employés de commerce seront libres le dimanche à midi.

Ont signé :

*La Belle Jardinière, la Grande Maison, la Fontaine-Pied-Boulet, la Belle Fermière, les Artisans, les Mille et un Articles, les Classes Laborieuses.*

Nous ne pouvons que féliciter messieurs les patrons de la preuve de sollicitude qu'ils viennent de donner à leurs employés. Nous sommes persuadés qu'ils n'y perdront rien, d'abord parce qu'ils ont tout intérêt à donner satisfaction aux légitimes desirs de leurs commis, et ensuite parce que la clientèle, une fois qu'elle

saura que les magasins sont fermés à midi, le dimanche, prendra l'habitude de faire ses emplettes avant cette heure-là.

Reste *Jean-Bart* qui tiendra, nous n'en pouvons douter, à suivre ses confrères dans cette bonne voie.

(Patriote.)

#### A LA FOIRE DE LOUDUN

Mardi, à la foire de Loudun, les filous ne manquaient pas.

On nous signale, en effet, un vol à la tire et une tentative de vol commis avec une réelle audace.

M<sup>me</sup> Picard, de Panthenay, commune de Glérouze, a été soulagée d'une somme de 420 fr. qu'elle venait de toucher dans un café de la place Sainte-Croix.

D'un autre côté, M. Millot a pu ressaisir sa montre qu'un filou avait tirée de sa poche.

Inutile de dire que les filous n'ont pas été arrêtés.

#### Tirages financiers

##### Obligations foncières 1853

Le numéro 141,962 gagne 100,000 francs.

Le numéro 74,802 gagne 50,000 francs.

Le numéro 122,241 gagne 40,000 francs.

Le numéro 170,139 gagne 30,000 francs.

Le numéro 172,236 gagne 20,000 francs.

Le numéro 121,318 gagne 10,000 francs.

##### Obligations foncières 1863

Le numéro 4,558, dans chacune des séries suivantes, gagne, savoir : série 18, 5,000 francs ; série 8, 30,000 francs.

#### Obligations communales 1892.

Le numéro 18,429 gagne 100,000 francs.

Le numéro 303,446 gagne 30,000 francs.

Les numéros 118,939 — 209,291 gagnent chacun 10,000 francs.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 22 décembre 1892.

Les cours en reprise du début n'ont pu être conservés en présence des réalisations précipitées des acheteurs redoutant de nouveaux incidents parlementaires. Le 3 0/0 reste à 98.07 et le 4 1/2 à 105.20.

L'état d'esprit de la Bourse a influencé défavorablement toutes les valeurs de la cote. La Rente Italienne a clôturé à 93.25 ; l'Extérieur à 64 fr.

La Banque de France a reculé à 3.875 ; le Crédit Foncier à 1,011. A ce cours le titre rapporte plus de 5 0/0 surtout si l'on tient compte des 30 fr. d'acompte payables en janvier. La Banque de Paris est en légère réaction à 670. La Société Générale conserve au comptant le cours de 475. Le Crédit Lyonnais reste à 663 fr.

Les obligations Immeubles de France cotent les 3 0/0 398 fr. et les 4 0/0 495.50.

L'action privilégiée de la Galicia est demandée. Ce titre étant considéré comme une véritable obligation, du moment où la dette hypothécaire a été éteinte par transformation.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Rock-Island-Péoria et Saint-Louis sont recherchées à 498. Les produits nets des 70 milles achevés permettraient de répartir un dividende aux actions de préférence après le paiement des intérêts aux obligations.

Les Chemins économiques sont à 423 fr.

Ch. HEYMAN et C<sup>o</sup>,  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**M. PICARD**

Articles de Noël et du Jour de l'An

CONFISERIE — MARRONS GLACÉS  
BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS

ARTICLES DE LUXE

Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnellement Bon Marché.

Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

## VENTE

sur saisie immobilière

En trois lots

DE

## DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

Terres et Vignes, Caves d'habitation

Situés communes d'Antoigné et de Montreuil-Bellay.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 28 JANVIER 1893, à midi, au Palais de Justice de Saumur, à l'audience des Crieurs.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoire rendu par M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, en date du dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Et aux requêtes, poursuite et diligence de : M. Henri Billu, fermier, demeurant à Montreuil-Bellay.

Ayant M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué, En présence ou lui dûment appelé de M.

Pierre Boussy, cultivateur, demeurant à la Salle, commune de Montreuil-Bellay.

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente aux enchères publiques, sur saisie immobilière, des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION

Commune d'Antoigné

PREMIER LOT

1. Un morceau de terre et vigne, au lieu dit Lafond, contenant environ huit ares cinquante centiares, joignant au midi Madame veuve Oudry, de Passais, et au nord M. Oudry, de Méroa.

2. Un morceau de vigne, au Bournais, contenant environ cinq ares quatre-vingts centiares, joignant au nord Coutand, au midi Morille Decron ;

3. Un autre morceau de vigne, au Champ-Rousseau, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant au couchant Denis dit Lacroix, du Vaudelray, au levant M. Servant, de Mue ;

4. Un morceau de terre, situé aux Baveils, contenant environ onze ares, joignant au levant Charton et au couchant Deshayes ;

5. Un morceau de vigne, situé aux Fongères, contenant environ quatorze ares, joignant au nord Jouselin, au midi Egret-leau ;

6. Un autre morceau de vigne, au même lieu, contenant environ quatre ares, joignant au nord Pasquet, garde-champêtre, au midi Madame Deshayes.

Mise à prix, cent francs, ci. . . . . 100

Commune de Montreuil-Bellay

DEUXIÈME LOT

Deux caves d'habitation et un cellier, situées à la Haudinère, cour en face, jardin ensuite et emplacement au-dessus, le tout

d'une contenance d'environ seize ares, joignant d'un côté M. Fontaine, d'autre côté Chaumin et des deux bouts deux chemins.

Mise à prix, cents francs, ci. . . . . 100

TROISIÈME ET DERNIER LOT

Un morceau de vigne, situé en Pelletree ou les Pouches, contenant environ onze ares dix centiares, joignant au nord M. Chanteloup, au midi M. Berthelot, au couchant M. Robin et Madame veuve Malga.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci. . . . . 25

Total des mises à prix : deux cent vingt-cinq francs, ci. . . . . 225

#### PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire du jugement sus-énoncé, M. Ballu a fait procéder sur le sieur Boussy, après commandement préalable, par procès-verbal du ministère de M<sup>e</sup> Pavin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, à la saisie réelle des immeubles sus-désignés.

Ce procès-verbal a été dénoncé conformément à la loi, par exploit du même huissier, en date du 4 octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, aussi enregistré.

Le procès-verbal et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 49, n<sup>os</sup> 6 et 7.

La lecture et publication du cahier des charges ont eu lieu à l'audience des criées du Tribunal de Saumur, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, et la vente a été fixée au samedi vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-treize.

NOTA. — Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt

et un mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication et que, faute par eux de ce faire, les immeubles sus-désignés entreront aux mains des acquéreurs, francs et quittes de toutes charges de cette nature.

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'avoué exerçant près le Tribunal de Saumur.

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le . . . . ., folio . . . . .  
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

ON DEMANDE, à SAUMUR,

Ouvrier Relieur.

S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

#### EXTRAIT

D'un jugement nommant un Conseil judiciaire.

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et signifié ;

Il résulte :

Que M. Robert Grignon fils, ancien sous-officier au 123<sup>e</sup> de ligne, a été pourvu d'un Conseil judiciaire en la personne de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Angers.

Pour extrait certifié sincère et véritable par l'avoué soussigné.

A Saumur, le vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

SUIVANT ACTE passé devant M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, le 15 décembre 1892, M. GUSTAVE HUGUES, pharmacien aux Rosiers, a cédé sa pharmacie à M. BALLIN, pharmacien, de Cerizay (Deux-Sèvres).

Les oppositions seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire.

sez-en Dieu, et profitez de cette chance inespérée, dût-on vous accuser de vous être montrée favorable à une inclination de Léonce. J'ai dit tout ce que je pense, madame la baronne, et presque tout ce que je sais.

— Hélas ! je devine le reste, mon cher monsieur Verne ; et c'est parce que je me suis souvent dit tout ce que vous me faites entendre que ma perplexité est si grande ! Je sais que Léonce n'aime pas ma nièce ; je sais aussi qu'il aime une autre personne qui m'est bien chère, et que je serais fière de nommer ma fille : mais plus cette union serait de mon goût, plus je dois craindre les accusations d'Éléonore, qui a déjà lu dans le cœur loyal de mon fils. Il y a encore d'autres obstacles, maintenant, vous le savez comme moi. Ce départ de la personne à laquelle nous pensons tous deux, le mystère qui environne sa destinée, les doutes, calomnieux, j'espère, que sa résolution a fait naître dans certains esprits, tout cela forme un réseau de difficultés en présence duquel je me trouve sans énergie, sans intelligence. Je crains de prendre mes desirs pour des devoirs, et d'établir le bonheur de mon fils sur la base fragile et coupable d'une mauvaise action. Ah ! mon ami, qu'il

est difficile d'être heureux, alors même qu'on possède tout ce qu'il faut pour cela ! Vous dites donc, continua madame Granval après quelques instants de silence, que je devrais me confier à madame d'Étoges.

— Oui, madame, parce que si vous aviez un beau parti à proposer à mademoiselle Éléonore, le plus difficile serait fait. Pour le reste, nous nous en remettrions au temps et à la Providence qui a tant fait pour vous depuis quelques mois.

— J'irai la voir demain, cette chère duchesse... aujourd'hui même, peut-être : cela dépendra du plus ou du moins de courage que je me sentirai. Maintenant, ayez la bonté de m'envoyer mon fils. Je ne l'ai pas vu depuis le déjeuner, et, sans que je sache pourquoi, son absence m'inquiète.

— Bon courage, madame la baronne, répondit M. Verne, en se levant pour se retirer. Quelque chose me dit que tout s'arrangera mieux que vous ne croyez. Vos incertitudes tiennent à la pureté de vos intentions : soyez sûre alors qu'elles aboutiront au parti le meilleur.

Madame Granval, attendrie, serra la main de l'ami de Léonce, et quand elle se retrouva

seule, il lui sembla que la situation était moins compliquée, qu'elle ne l'avait pensé d'abord ; elle reconnut aussi que ce n'était pas sa faute si elle était conforme à ses desirs.

Elle souriait donc à de douces espérances, lorsque la porte de l'appartement qu'elle occupait dans la maison de son frère s'ouvrit avec violence, et montra, debout sur le seuil, Éléonore pâle et tremblante.

— Puis-je entrer ? dit mademoiselle Loubert d'une voix à peine intelligible, tant elle était étouffée par son émotion.

— Je suis toujours visible pour vous, mon enfant, répondit madame Granval. Mais, au nom du ciel, dites-moi vite ce qui vous est arrivé. Avez-vous quelque nouveau malheur à m'apprendre ? où est Léonce ?

— J'ai à vous dire, ma tante, qu'il se passe d'étranges choses dans cette maison. Ceux qui l'habitent devraient au moins se souvenir qu'elle est à moi, et se retirer chez eux s'ils veulent m'outrager.

— Je ne vous comprends pas, Éléonore, reprit madame Granval, à la fois effrayée et blessée du ton impérieux de sa nièce. Comme je n'ai rien à me reprocher je suis obligée de vous prier de vous exprimer plus clairement :

ma conscience ne m'avertit pas.

— Adressez-vous à celle de Léonce, ma tante ; elle parlera peut-être.

— J'aime mieux savoir de vous-même ce qui vous trouble, mon enfant. D'ailleurs Léonce va probablement se rendre ici, car je viens de le faire appeler ; et si vous avez une explication à lui demander, il vous la donnera sans aucun détour, vous connaissez sa loyauté.

— Oh ! oui, je la connais, répliqua mademoiselle Loubert avec la plus amère ironie. Je sais que mon cousin est le plus sincère des hommes quand il a des choses désagréables à dire, mais je serais moins sûre de sa franchise s'il avait des mauvaises actions à cacher.

— Mon fils est le plus honnête homme de la terre, reprit madame Granval. Si votre pauvre père vivait encore, il pourrait vous le dire.

— On peut être à la fois généreux et déloyal ; servir les gens et cependant les tromper, et c'est là...

En ce moment la porte de l'appartement s'ouvrit de nouveau, mais cette fois avec lenteur, et Léonce entra. Sa physionomie était triste, calme et fière, sans la moindre nuance d'embarras.

(A suivre).

## AVIS

A Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55, **Grand Déballage de Fourrures Confectionnées.** Vente depuis le vendredi 23 au lundi 26 courant.

## A VENDRE Belle Bibliothèque

En totalité ou par partie  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve CAZEAU, rue d'Orléans, 87.

## A LOUER APPARTEMENT

Au 2<sup>e</sup> étage  
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.  
S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER PRÉSENTMENT MAISON

Rue Verte, 4  
Nouvellement restaurée, avec Remise et Écurie.  
S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

## A VENDRE Foin de 1<sup>re</sup> qualité et Paille UNE TRÈS BELLE CARRIOLE FOURRAGÈRE Et deux Harnais.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, Saumur.

## Boucherie Biéumont

8, Rue Saint-Jean, Saumur.  
Boucherie 1<sup>re</sup> qualité. Porc frais, petit Salé. Charcuterie de campagne. Oléo-Crème pour la cuisine, meilleure que le beurre, avec 40 0/0 d'économie.

## A VENDRE Un Dictionnaire DE LITTRE

4 Volumes et un supplément reliés  
S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER PRÉSENTMENT UNE MAISON

Située à Blou (M.-et-L.)  
Entre cour et vaste jardin, avec serre, salon de compagnie, salle à manger, escalier, cuisine et arrière-cuisine, remise et écurie, vastes servitudes.

S'adresser, pour visiter, à M. MONNIER, à Blou, et, pour traiter, à M<sup>r</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

## A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.  
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.  
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure  
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

## PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

## E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés pour NOËL et le jour de l'AN, depuis les prix les plus minimes.

TOUS LES BONBONS  
Sont de qualité supérieure

## Grande Épicerie Parisienne

## IMBERT FILS

33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

## RAYON SPÉCIAL DE CONFISERIE FINE

Fruits glacés

## BONBONS

DE

## CHOCOLAT

DEVINCK

## PATÉS

LE FOIE GRAS  
Et de GIBIERS truffés

Vins mousseux depuis 1 franc

Bordeaux — Bourgogne  
Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

## Fantaisies pour Etrences

Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

## Fantaisies pour Noël

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

## Pas de CREDIT LIQUIDATION Pas de condition

## AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 45 et 47

## SAUMUR

## Etrences 1893

A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est

## La dernière année

qu'elle tiendra les **Jouets, Objets d'Art** et de **Fantaisie** convenables pour **Etrences**. En conséquence, ces marchandises seront données

## A N'IMPORTE QUEL PRIX

afin d'en décharger les Magasins; c'est donc dans cette Maison que l'on trouvera

## de Véritables Occasions! du Véritable Bon Marché!

Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des *Dorure* et d'*Encadrements*, M. DAVEAU fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien patron d'une maison de **dorure d'Angers**, ce qui lui permet de garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de

## DORURE ET D'ENCADREMENTS

Dans les 24 heures on échangeera les Marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on remboursera les Marchandises qui ne plairont plus.

# GRAND BAZAR UNIVERSEL

6, rue d'Orléans, SAUMUR

Le plus vaste, le mieux assorti et vendant le MEILLEUR MARCHÉ de Saumur.

Afin de faciliter les achats de sa nombreuse clientèle, le Propriétaire de cette importante Maison vient d'ajouter à ses rayons de 10, 20 et 65 centimes, déjà si appréciés du public Saumurois, deux nouveaux rayons à 0,95 et 1 fr. 45, où l'on trouvera un très grand assortiment de

## JOUETS et OBJETS pour Etrences

Une visite au Grand Bazar Universel suffira pour se rendre compte de son bel assortiment et de la fraîcheur de ses articles en :

Faïence fantaisie, Porcelaine, Cristaux, Petits Bronzes, Maroquinerie, Sacs de Dames, Trousses de toilette et à ouvrage, Porte-Monnaie, Parapluies, Cravates, Foulards, Lainages fantaisie, Fourrures, Chaussures, etc., etc.

## CHOIX IMMENSE DE JOUETS ET JEUX - ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE -

La plus grande politesse et complaisance est recommandée aux employés.